



CAHIER QUALITE AGREMENT ISERE CHEVAL VERT

Les différents critères présentés ci-dessous sont ceux observés lors de l'évaluation – conseil des établissements qui désirent rejoindre le réseau « Isère Cheval Vert ».

Ainsi, pour obtenir l'agrément Isère Cheval Vert, l'établissement doit satisfaire obligatoirement aux **critères impératifs (notifiés en gras dans les tableaux)**. Les autres critères seront considérés comme des recommandations, des critères « qualité + », purement incitatifs.

Documents à fournir à ICV lors de la visite de qualité :

- Dépliants d'information et de promotion pour l'année en cours (description des activités, tarifs, etc.).
- Liste des personnes exerçant une activité d'encadrement et/ou d'enseignement d'activités équestres, qu'elle soit rémunérée ou bénévole, au sein de votre établissement.
- Copie des diplômes, titres et cartes professionnelles de ces personnes.
- Copie du récépissé de déclaration à la DDJS comportant le numéro d'établissement sportif.
- Attestation de votre assurance Responsabilité Civile professionnelle pour l'année en cours.
- Copie du procès verbal de la dernière visite de la commission de sécurité compétente.

(Critères impératifs en gras, recommandations en normal)

| |
|--|
| 1 - INFORMATION ET SIGNALISATION |
| Enseigne lisible (bon état) comportant le nom de la structure |
| Espace d'affichage des informations visible (n° de tel, activités et prestations, tarifs pratiqués, heures d'ouverture) |
| Structure parfaitement signalée à son approche (sur le réseau routier et sur le réseau équestre) |
| Document présentant la structure et ses activités (dépliants ou affiches) |
| Documentation touristique du secteur, du département et/ou de la région |
| 2 - ACCUEIL |
| Personnel présent au moment de l'arrivée des clients |
| Permanence téléphonique (tel, répondeur, fax, e-mail) |
| 3 – INSTALLATIONS et ABORDS |
| Propreté des installations |
| Toilettes propres, à disposition de la clientèle |
| Lieu d'accueil clairement identifiable, abrité, propre, chauffé |
| Présence de poubelles (sauf zone de montagne) |
| Zone parking |
| Aménagement paysager |
| 4 - PRESTATIONS |
| L'adhérent fournit des prestations conformes à la publicité faite |
| 5 - BALISAGE |
| L'adhérent fait connaître à Isère Cheval Vert tout problème d'aménagement de sentier équestre et de balisage |

Etre labellisé « Ecole Française d'Equitation » ou « Centre de Tourisme Equestre » ou « Bienvenue à la Ferme – Ferme équestre »

ou satisfaire aux critères généraux suivants :

| |
|---|
| ACCUEIL |
| Un lieu est réservé à l'accueil de la clientèle. Ce lieu est clairement indiqué. |
| ACTIVITES |
| L'établissement propose des activités de loisirs à sa clientèle (pas uniquement préparation à la compétition) |
| Le professionnel respecte le niveau équestre et sportif de sa clientèle |
| PERSONNEL |
| Personnel diplômé pour les activités proposées. |
| Encadrement en nombre suffisant |
| OBLIGATIONS D’AFFICHAGE ET SECURITE |
| Tous les diplômes des personnes encadrant des activités équestres doivent être affichés à la vue du public |
| Les numéros d'urgence ainsi qu'un plan d'évacuation des locaux en cas d'incendie |
| Trousse de premiers secours |
| Moyen de communication permettant d'alerter rapidement les secours |
| CAVALERIE |
| Les équidés sont identifiés, en état de travailler, adaptés aux activités proposées et au niveau des cavaliers |
| INSTALLATIONS ET MATERIEL |
| Les installations sont sûres (pour les hommes et les équidés) et adaptées aux activités proposées |
| Le harnachement est adapté aux activités proposées, en bon état, de qualité et en nombre suffisant |
| Des bombes sont prêtées ou louées, en bon état et aux normes en vigueur |
| Le matériel pédagogique (matériel de pansage, chandeliers, barres d'obstacle, voitures hippomobiles, etc.) est adapté aux activités proposées, en nombre suffisant et en bon état |

Et aux critères spécifiques suivants :

1- ENSEIGNEMENT

| |
|--|
| ACTIVITES |
| Au moins une des activités ci-dessous : |
| - école d'équitation avec chevaux et/ou poneys (dressage, obstacle, complet) |
| - école d'attelage avec chevaux et/ou poneys (dressage, maniabilité, marathon) |
| - pony games |
| - horse ball |
| - ski joering |
| - polo |
| - équitation espagnole |
| - équitation western |
| - éthologie, etc... |
| PERSONNEL |
| Personnel enseignant titulaire du BEES 1 ^{er} ou 2 ^{ème} degré ou BP JEPS, avec carte professionnelle à jour |

2- TOURISME EQUESTRE

| |
|--|
| ACTIVITES |
| Au moins une des activités ci-dessous : |
| - promenades (à l'heure, à la ½ journée, à la journée) et/ou randonnées (au moins une nuité) |
| sur des itinéraires préalablement repérés et sûrs si l'accompagnateur est un ATE |
| Lors des randonnées en Isère, faire étape en priorité dans les relais équestres Isère Cheval Vert |
| PERSONNEL |
| Responsable de l'activité titulaire de l'ATE, ou du BEES 1 ^{er} ou 2 ^{ème} degré, ou du GTE, avec carte professionnelle à jour |
| Si activité de tourisme équestre en attelage, responsable de l'activité titulaire du brevet de meneur d'attelage ou du « galop 4 d'attelage », accompagné d'un « groom » |
| Si activités pédestres accompagnées d'équidés, responsable de l'activité titulaire du diplôme d'Accompagnateur en Moyenne Montagne |
| Compétences touristiques locales (faune, flore, histoire, architecture, etc) |